aut. 3 Germinal
1808.

Cejourd'hui treize ventose an dix de la République Française matin
Sur la Place de Marché Communal de Rozoy place publique dudit lieu devant nous
Jacques Vincent Lambert Juge de Paix du Canton de Rozoy Département de Seine et Marne
Soussigné, Assisté de Jean Baptiste Lefebvre Greffier dudit Canton, Est comparu
Jean Bernard Bernard, marié Cultivateur demeurant à Rozoy Rue de ... Bernard, Vincent Bertrand Vincent
Nicolas Bernard Cultivateur, Jean Jacques Bernard dit Baptiste Jeanne Georges Veuve de Jean
Jean Bernard tous Cultivateurs habitant audit Marché Communal de Rozoy
Lesquels ont par Jean Bernard dit Jacob audit Cultivateur habitant audit lieu de
Marché susdite Commune de Rozoy Sainte Geneviève dit Baptiste Marie Sainte
Entre eux Procédé par Criée et adjudication par Forme de Bail de la
Construction d'un Marché Situé à Marché Neuf d'autre Nommément appellé
Dit Marché Neuf de Rozoy appartenant audit Marché
de la même Marque qui Etait Construit Ci devant, au même lieu et place qui
Etait placé Sait à Reforme toutes les Marchandises à Marché depuis le Fondement
que de Neuf dans les matériaux, Bois Nécessaire. Tant pour la Charpente Couverture
Couverture et Couverte à Recouvrement Latte Lattis Lattes Clous
d'Ardoise Tant les Bois Chevrons Planche Bois Chevrons qu'une
Moule paille pour la Couverture que Planche pour l'Embrellage Fermant et Clos
Fermant Généralement tout Ce qui sera Nécessaire pour adite Construction
Dudit Marché au Charge et Condition Ci après Rapporté Ledit Bernard
dit Jacob promet et s'oblige de faire toutes les Marchandises dudit Marché à
Neuf depuis le Fondement jusque au haut de la hauteur d'icelle Neuf cent
quarante cinq toises ttt Quelles de Superficie évaluées sur Cinq cent quatre vingt quartage mettre Carré de Chaque Lesquels Etant Bonne pierre et marbre Entière Ec. pratiquer Ledit Bernard Enfermer
Les quatre faibliers chevrons et Faitage des Bois Chevrons pour Lesdit
Marché ainsi que toute Lagaille Nécessaire pour la Couverture dudit Marché
qui sera Evalué de Mr Estimé Trois mille Deux Cent quarante Sept Livres
D'Estimé suivant Ens B.S.D. Ledit Bernard sera tenu de Blanchir la
Couverture dudit Marché depuis les murs de Chaque Côté jusqu'aux faibliers
seulement les Planche des Bois Chevrons et Bois faites, Point quand
Planchet qui sera supporté sur les faibliers et Lattes et Lattes seulement
la Bonne Planche des Bois Chevrons seront les Planche Bois Bonnes et
Bien attaché avec des Bons Clous Lesquels sont Ec. Ledit Bernard s'oblige de
faire, Latture et Couverte à Recouvrement, Latteau, Lattes la hauteur
la Nature d'Ardoise Etant les Bois Bois Chevrons. La même Couverte
de la même Grandeur que celle Petite et Petite de huit sur quatre Cinq
Pige milliemètre les Bonnes pierre Bonne et Bonne pierre enfermé la
Croix au dessus les Faites pierres Bonnes et Bonne pierre enfermé la
Plus haut Latteau ainsi que Latteau pour Latteau Lattes Etant
les Lattes ainsi que les autres Fermant Pige milliemètre pour Latteau ainsi
Ledit Bernard s'oblige de Cloyer Etant dudit marché Fermant